

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 7 août 2025

Risque feux de forêt : Passage en vigilance ORANGE en Gironde

Au vu des conditions météorologiques, de l'analyse de l'état de la végétation et en concertation avec le comité d'experts, Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la Gironde a décidé que, à compter du vendredi 8 août 2025 à 00h00 et jusqu'au lundi 11 août 2025 à 23h59 (soumis à évolution), la vigilance pour la prévention des incendies de forêt dans le département de la Gironde passe au niveau élevé (orange/niveau 3 sur une échelle de 5).

Par conséquent des mesures de restriction et d'interdiction s'appliquent à compter de cette date.

• Sur l'ensemble du département est interdit :

- o d'utiliser des outils de débroussaillement thermique type chalumeau;
- o de brûler des déchets verts ;
- d'utiliser des lanternes volantes;
- de tirer des feux d'artifice d'initiative privée;
- de tirer des feux d'artifice d'initiative publique (en dehors des feux d'artifice tirés sur l'eau ou depuis la plage en direction du large hors espaces exposés des communes à dominante forestière).
- Dans les <u>espaces exposés</u> des communes à dominante forestière (les massifs forestiers, tous les espaces en nature de bois, forêts, landes, plantations, ou reboisement continus et homogènes, y compris les voies terrestres et nautiques qui les traversent, ainsi que toutes les zones situées dans un périmètre de 200 mètres autour de ces espaces):

des restrictions entrent en vigueur :

- L'emploi de moteurs thermiques et électriques, de sources d'ignition est interdit entre 14h00 et 22h00 sauf pour les personnes listées à l'article 31 du règlement,
 Les chantiers forestiers employant des moteurs thermiques ou électriques devront être arrêtés à 13h30 pour effectuer, moteurs arrêtés, les taches d'entretien et de nettoyage afférentes aux activités d'exploitation forestière. Les entrepreneurs de travaux forestiers pourront quitter les massifs forestiers jusqu'à 14h30;
- La pratique libre d'activités sportives, de loisirs et culturelles est interdite entre 14h00 et 22h00;
- La présence humaine libre est interdite entre 14h00 et 22h00 sauf dérogations accordées à l'article 40 du règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies.

les interdictions suivantes s'appliquent :

- o d'utiliser du feu ;
- de fumer ;
- de jeter tout débris incandescent ;
- o de procéder à des incinérations et brûlages dirigés, chantiers de carbonisation ;
- o de pratiquer le camping isolé et le bivouac.

Étienne GUYOT : « Ces interdictions doivent être respectées avec la plus grande rigueur afin d'assurer l'intervention optimale des sapeurs-pompiers en cas de départ de feux. La protection de la population et de notre patrimoine est une priorité absolue. Soyons tous vigilants »

Des informations sur le niveau de vigilance et les mesures applicables sont disponibles sur le répondeur de la préfecture de la Gironde au 05 56 90 65 98 et sur le site de l'Association Régionale de Défense des Forêts Contre les Incendies.

Liens utiles:

Règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies disponible sur https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Feux-de-foret-se-preparer-se-proteger/Le-risque-feux-de-foret-la-reglementation

Kit de communication disponible sur <a href="https://www.gironde.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Prevention-des-risques-naturels-et-technologiques/Feux-de-forets-se-preparer-se-proteger/Kit-de-communication/Kit-departemental

Foire aux questions disponible sur

https://www.gironde.gouv.fr/Media/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Foire-Aux-Questions_RiPFCI2

Liste des communes à dominante forestière concernées par des espaces exposés disponible sur https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/44359/302978/file/Arr%C3%AAt%C3%A9+du+20+mai+2019+listant+les+communes+%C3%A0+dominante+foresti%C3%A8re+de+Gironde.pdf

